

LFSS 2025 : LE COMITÉ MARSEILLAIS DES ARMATEURS DE FRANCE LANCE UN CRI D'ALARME SUR L'IMPACT DE LA SUPPRESSION DES EXONÉRATIONS PATRONALES POUR LA MARINE DE COMMERCE

Promulguée le 28 février, la loi de financement de la sécurité sociale pour 2025 limite drastiquement le maintien des exonérations de charges patronales. Les armateurs marseillais expriment leur vive inquiétude et réaffirment leur engagement à défendre la compétitivité de l'ensemble du pavillon français, sans distinction.

En effet, les exonérations de charges patronales ne sont désormais maintenues que pour les navires passagers, câbliers et EMR, excluant ainsi de nombreuses entreprises – et notamment des ETI et PME.

Le transport maritime est un secteur stratégique pour le commerce et l'économie française, garantissant la continuité des échanges et renforçant la souveraineté logistique du pays. **Depuis 2016 et la loi d'économie bleue, ces exonérations patronales ont permis aux armateurs français de maintenir leur compétitivité face à une concurrence internationale accrue.**

En excluant l'exonération des cotisations patronales non ENIM pour les navires de services et les navires de transport de fret, toutes les entreprises disposant de navires immatriculés au Registre International Français (RIF) ainsi qu'au premier registre sont écartées. Or, les compagnies au RIF emploient 4 216 gens de mer de nationalité française, dont 3 806 affiliés à l'ENIM. **Cette mesure menace donc directement la survie économique de nombreuses entreprises, déstabilise un secteur stratégique, met en péril des milliers d'emplois français et aura une incidence sur les élèves en formation, en particulier issus de l'École Nationale Supérieure Maritime (ENSM), dont l'objectif est le doublement de ses effectifs d'ici à 2027.**

Il est plus que regrettable de pénaliser des compagnies ayant choisi, depuis huit ans, de favoriser la création d'emplois marins français (tout niveau de qualification), et ce alors même que le taux de chômage était moins favorable qu'aujourd'hui.

Depuis octobre 2024, le CMAF n'a cessé de sensibiliser et d'alerter les pouvoirs publics sur l'importance de préserver ces allègements de charges pour toutes les activités.

À l'heure où la compétitivité du pavillon français est mise en péril, la détermination des acteurs du maritime à défendre les intérêts de l'emploi maritime national et de la flotte sous pavillon français reste intacte.

Aussi, le CMAF appelle une nouvelle fois les pouvoirs publics et l'ensemble des parties prenantes à se mobiliser contre cette suppression d'exonérations, qui menace directement des emplois français et l'avenir de la filière maritime française.